

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF : R.C.A.6V.Q. 183

**Date : 2016-09-21**

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique  
de consultation

**Origine :**

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'Arrondissement  Direction d'arrondissement

**Le projet :**

Modification au Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 65301Fa, afin de créer plusieurs zones à même la zone 65301Fa qui est réduite d'autant.

Réf : Rue de la Faune

**Déroulement de la consultation :**

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention du conseiller municipal du district concerné.
3. Présentation du projet de modification de la zone concernée, par la conseillère en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires du public.
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
6. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

**Options soumises au vote :**

Description des options

1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.
3. Abstention.

**Résultats du  
vote**

**5**

**0**

**0**

**total : 5**

**Questions et commentaires du public :**

- Une résidante du quartier Saint-Jean-Baptiste souhaite savoir si le projet présenté est conforme à la nouvelle Vision municipale de l'arbre et demande des précisions concernant les moyens utilisés par la Ville pour mesurer l'indice moyen de canopé lors de la construction d'un projet domiciliaire.  
*Réponse de la Ville :* Une concentration d'arbres sera conservée dans la zone verte prévue au projet. Une obligation de conserver un seul arbre par propriété est également prescrite. La dimension et le dénivelé des terrains ne permettent pas d'assurer une plus grande conservation des arbres déjà en place. La Vision municipale de l'arbre est récente et tous les mécanismes de contrôle ne sont pas encore développés.

**Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :**

- Une membre souligne que les écoles primaires du secteur, L'Accueil et Beau-Séjour, sont occupées à pleine capacité. Afin de répondre aux besoins des futurs résidents, elle recommande que la Ville prévoie un emplacement pour la construction d'une nouvelle école.
- Un membre souhaite savoir si les rues collectrices prévues au projet déboucheront vers des accès situés au nord. Il demande également si la rue de La Faune ainsi que l'accès situé au sud du projet seront réaménagés afin d'assurer la fluidité de la circulation du secteur.  
*Réponse de la Ville :* Deux accès seront construits à court terme dans le secteur nord du projet. La rue

collectrice sera ainsi reliée à la rue George-Muir et une autre rue débouchera vers un futur projet résidentiel. Le tronçon de la rue de la Faune localisé entre l'accès sud et le pont sera élargi.

- Un membre désire savoir si la Ville a transmis de l'information aux résidants du secteur voisin au projet. *Réponse de la Ville : Des représentants de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles ont rencontré les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Émile. Les résidants des zones concernées et contiguës seront invités à l'assemblée publique de consultation qui aura lieu au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles du 11 octobre prochain.*
- Un membre recommande à la Ville d'informer à l'avance les futurs résidants de ce projet résidentiel que les rues collectrices déboucheront éventuellement au nord et que la quiétude du secteur risque d'être perturbée. Il cite en exemple d'autres projets similaires du quartier où les résidants ont appris tardivement que leur rue servirait de connexion entre deux secteurs.

**Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :**

Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 65301Fa, afin de créer plusieurs zones à même la zone 65301Fa qui est réduite d'autant.

**Personnes présentes :**

Mmes Lise Bilodeau\*, présidente, Marie-Ève Gagnon\*, secrétaire, Lydie Pincemin\*, administratrice, Dominique Tanguay, conseillère municipale, MM. André Dalairé\*, administrateur, Jonatan Julien, conseiller municipal, Michaël Laliberté-Grenier\*, vice-président.

\* *Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personne ressource : Mme Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

Secrétaire de soutien : Mme Renée-Pier Bertrand

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement des Rivières

7 citoyens assistent à la rencontre (2 femmes, 5 hommes)

**Nombre d'interventions :**

- Public : 1
- Membres du conseil d'administration : 3

**Documents de présentation :**

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remis aux membres du conseil d'administration et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification réglementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

Signature:

Date : 3 octobre 2016



Mme Lise Bilodeau  
Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.